

Adhésion au règlement interne aux internats du Lycée FRIANT. Site Arbois et Site Poligny

La vie en communauté requiert, de la part de chacun de ses membres, l'adhésion à un contrat. Le respect de ces règles, par tous et à tout instant, garantit votre sécurité et celle de vos biens personnels, ainsi qu'une ambiance sereine propice au travail.

Par conséquent, il est impératif de respecter :

- l'ensemble des personnels concourant au bon fonctionnement de l'internat,
- les horaires, les règles de sécurité, les règles d'hygiène corporelle,
- le travail, le repos, la détente de chacun,
- les locaux, les matériels individuels et collectifs.

Inscription en tant qu'interne :

L'internat est réservé en priorité, et sous réserve des places disponibles, aux élèves qui ne disposent pas de transport individuel ou collectif leur permettant de rentrer chaque soir dans leur famille.

L'inscription à l'internat est considérée comme un engagement sur l'année. Toutefois à titre exceptionnel un changement du régime d'hébergement peut être autorisé. Il ne peut se faire qu'au vu d'une demande de la famille adressée par courrier à Madame la Provisseure, elle doit être motivée par des circonstances exceptionnelles.

En cas d'accord, le changement sera accepté au plus tôt à compter du premier jour du trimestre suivant la date de la demande.

1- LES REGLES

1-1 Maîtriser le temps.

Les Trois temps.

- **Le temps de travail** : fait exclusivement pour étudier.
- **Le temps de détente** : fait pour parler, jouer, participer à des activités socioculturelles ou sportives, mais aussi travailler pour ceux qui le désirent.
- **Le temps d'hygiène** : fait pour prendre sa douche, entretenir sa chambre et ranger ses affaires.

1-1.1 Le travail.

Nous conviendrons de ne pas mélanger les temps de travail et de détente.

Ceci implique que, pendant le temps de travail :

- Le calme est essentiel. L'élève est à son bureau pour faire ses devoirs ou lire.
- Les jeux et les outils numériques (téléphone et ordinateur portables, tablettes) ne sont pas autorisés à des fins ludiques.

1-1.2 La détente.

L'élève interne a la possibilité, un soir par semaine, de pratiquer diverses activités à l'intérieur ou à l'extérieur du lycée dans l'un des clubs de la ville. Les parents doivent impérativement rédiger une autorisation écrite qui sera transmise au service vie scolaire.

Les activités de l'Association Sportive se déroulent principalement pendant cette période.

Les outils numériques sont autorisés jusqu'à 22h.

Le repos est indispensable et nécessaire aux adolescents pour pouvoir suivre une scolarité dans de bonnes conditions. Les parents voudront bien relayer ce message auprès de leurs enfants et faire le point avec eux sur la pertinence d'apporter un ordinateur portable ou une tablette à l'internat. Des postes informatiques sont mis, dans des lieux spécifiques, à la disposition des élèves. Dans le cas d'une utilisation au-delà de 22 heures, l'élève sera sanctionné.

1-1.3 L'hygiène.

Le respect des règles élémentaires d'hygiène est indispensable à la vie en collectivité. Tous les internes doivent respecter les consignes d'hygiène corporelle, du linge et des locaux.

Chaque élève interne doit disposer d'un verre ou d'une tasse personnalisée à usage strictement réservé.

- Hygiène corporelle : les élèves doivent prendre une douche par jour minimum, voire deux, selon les activités sportives ou professionnelles. Elles doivent être prises aux horaires suivants : de 17H35 à 18H00, 19H à 19H40, 21H15 à 21H45.
- Hygiène du linge : le nécessaire de toilette doit être complet et individuel et les linges de toilette lavés chaque semaine.

Le linge de lit est obligatoire et personnel (drap housse, drap plat ou housse de couette, taie d'oreiller, oreiller et couette). Les draps doivent être changés toutes les trois semaines et la lessive assurée par les familles. Les lits seront défaits à chaque départ de vacances.

L'entretien des chemises et chemisiers exige un soin particulier avec lavage et repassage hebdomadaire.

Chaque interne doit être équipé d'un sac à linge sale, perméable avec poche à sous-vêtements.

Les chaussures en matière synthétique nécessitent un produit anti-transpirant.

● **Hygiène des locaux** : les chambres et les sanitaires doivent être propres et ordonnés. Chaque matin, les locaux seront aérés et ventilés après le sommeil.

Afin de permettre à chacun de contribuer au bon fonctionnement du vivre ensemble et pour faciliter l'entretien par les personnels de service, chacun veillera à ranger son coin de vie (bureaux et lavabos rangés, déchets dans les poubelles, lits faits, valises sur les armoires et chaises sur les bureaux).

Par ailleurs il est nécessaire que les élèves inscrits en section hôtelière entretiennent toutes les semaines leur tenue professionnelle et leur tenue de ville.

1-2 Participer à la vie de l'internat.

Le bon sens, l'imagination, la création ne sont l'exclusivité de quiconque : tout ce qui pourra concourir à l'amélioration des conditions de vie à l'internat est bienvenu. Pour cela, la communication est organisée autour de 2 principes :

- Une représentation de chaque dortoir d'internat par un délégué,
- La possibilité offerte à tous de faire des propositions.

1-3. Respecter les conditions de vie – et – se respecter.

(Voir RI du Lycée Friant, Chap. I et Chap. II → 2.1 Obligations liées au droit personnel des élèves.)

● **Respect des biens matériels, de l'établissement, des camarades et des vôtres.**

Un état des lieux (matériel, mobilier et literie) est effectué dès la rentrée. Toute dégradation ou matériel manquant est facturé.

L'établissement met à votre disposition du mobilier qui doit être fermé avec un cadenas. En aucun cas l'établissement peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

● **Respect de la sécurité collective et individuelle.**

→ Le déclenchement de l'alarme doit être suivi de l'évacuation immédiate de tous les élèves. Tout déclenchement abusif est sanctionné.

Les bombes aérosols étant susceptibles de déclencher l'alarme incendie sont interdites.

Les appareils de chauffage et de chauffe (cafetière, plaque électrique, gaz, résistance chauffante...) sont interdits.

Les multiprises sont interdites.

Les élèves doivent impérativement débrancher tout matériel électrique (chargeur de téléphone, sèche-cheveux, lisseur,...) avant de quitter leur chambre.

→ Les internes ne doivent en aucun cas posséder sur eux des médicaments. Tout médicament doit être accompagné de l'ordonnance et remis au service d'infirmerie qui en aura la garde et les administrera aux intéressés.

En cas de nécessité l'infirmière contacte un médecin. En cas d'urgence, l'élève interne sera transporté vers le centre Hospitalier le plus proche par les services de secours.

Les honoraires du médecin et l'achat des médicaments prescrits sont à la charge des familles.

→ La mixité n'est pas admise dans les locaux d'internat. Tout acte sexuel sera sanctionné.

→ Les objets dangereux, y compris les mallettes à couteaux, ne sont pas admis à l'internat.

● **Respect de soi.**

→ La consommation de tabac est strictement interdite, conformément à la loi (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006), l'internat est un espace non-fumeur. Par ailleurs, l'usage des cigarettes électroniques est interdit à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement et de ses annexes (services de restauration scolaire, internat).

→ Introduction et consommation d'alcool, de produits stupéfiants et assimilés sont interdites. En cas de suspicion d'état d'ébriété ou de consommation de stupéfiants, l'élève sera pris en charge par sa famille ou par les services d'urgences.

2- LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

2-1 – Absence exceptionnelle à l'internat : elle ne donnera lieu à aucune réduction des frais de pension.

- **Elèves mineurs :**

Elle doit être obligatoirement écrite par les parents le jour même de l'absence de leur enfant et ce, avant 17H00.

	Site de POLIGNY	Site d'ARBOIS
Par fax	03.84.37.78.37	03.84.66.34.24
Par mail	vie-scolaire1.0390033z@ac-besancon.fr	vie-scolaire1.0390033k@ac-besancon.fr
Par écrit sur le carnet de liaison		

- **Elèves majeurs :**

Un écrit de l'élève et un appel des parents seront demandés, sauf si l'élève majeur en a fait les démarches nécessaires pour en être dispensé. (Voir RI du Lycée Friant Chap. I→1.1.2 De l'élève majeur)

2-2 - Demande de sortie en soirée, jusqu'à 21H.

La procédure est la même que pour une demande d'absence à l'internat. Toutefois, la demande de sortie devra rester exceptionnelle et sera soumise à l'appréciation des Conseillers Principaux d'Education.

Après 19h, en cas d'urgence, vous pouvez contacter la personne de service en semaine sur les téléphones portables suivant :

	Site de POLIGNY	Site d'ARBOIS
Par téléphone portable	06.73.88.46.78	06.21.78.82.62

Annexe 1. L'organisation de l'internat Friant, du site de Poligny.

1. Le déroulement d'une journée

6h30	Lever des élèves.
7h00 : 3 ^e étage 7h05 : 2 ^e étage 7h10 : 4 ^e étage 7h15 : 1 ^{er} étage	Petit déjeuner La présence au SCR est obligatoire jusqu'à 7h30. <i>Attention : on ne quitte pas sa chambre tant qu'elle n'a pas été vérifiée par le surveillant.</i> Tous les élèves en filière HR doivent avoir quitté l'internat en tenue de ville.
8h05-17h35	Cours
17h35	Ouverture de l'internat.
18h00	Présence obligatoire au dortoir ; un pointage est effectué par les assistants d'éducation
18h15-19h30	Repas au self. → 18h15 - 19h10 : durée d'accès à la chaîne → 18h15 – 19h15 : temps du repas
19h15-19h40	<u>Temps de détente :</u> Temps libre au rez-de-chaussée de l'internat ou en chambre.
19h20-19h30	« Pause cigarette » surveillée aux abords de l'internat et avec autorisation parentale pour les élèves mineurs.
19h40	Remontée dans les chambres de tous les internes.
19h45-21h15	<u>Temps de travail :</u> Etude en chambres. <ul style="list-style-type: none"> • Portes des chambres ouvertes, • Interdiction d'utiliser, ordinateur, téléphone. <i>NB : durant l'étude, interdiction de communiquer par les fenêtres et les déplacements ne sont tolérés qu'après l'autorisation des surveillants.</i>
21h15-22h00	Temps de détente et d'hygiène. 21H45 : Tous les internes doivent être dans leurs chambres respectives.
22h00	Extinction des feux.

2. Le retour du dimanche soir, des vacances et des jours fériés, les élèves auront dîné avant leur retour au dortoir. (Pas de repas, pas de nourriture dans le dortoir).

19h00-21h00	Ouverture de l'internat. Les élèves absents ou en retard se doivent de prévenir l'établissement au 03.84.37.21.34. avant 19h00. Tout élève entré dans l'internat n'est plus autorisé à en ressortir.
	21H-21H15 : Pause cigarettes Temps de détente jusqu'à 22h00
22h00	Extinction des feux.
06h30	Lever des élèves
7h00	Petit déjeuner.

3. Le lundi matin

L'internat est ouvert de **7h30 - 8h45** pour les élèves qui souhaitent déposer leurs valises avant le début des cours.

4. Le mercredi après-midi

Le hall de l'internat est ouvert avec la possibilité de se détendre ou de pratiquer certaines activités sous certains horaires. Cependant, l'accès aux chambres n'est pas autorisé.

5 Les vendredis.

7h00- 7h30	Dépôt des valises à la bagagerie de l'internat
	Reprise des valises à l'internat selon des horaires qui seront précisés ultérieurement.

Annexe 2. L'organisation de l'internat Friant, du site d'Arbois.

1. Le déroulement d'une journée.

6h30	Lever des élèves.
7h00	Début du service du petit déjeuner <i>Attention : on ne quitte pas sa chambre tant qu'elle n'a pas été vérifiée par le surveillant.</i>
7h15	Tous les élèves doivent avoir quitté l'internat en tenue de ville.
7h30	Fin du service du petit déjeuner.
7h30-7h50	Accueil des élèves dans le hall, la cour intérieure ou le foyer. Aucun élève ne peut quitter l'établissement avant 7h50 7h30 : départ des élèves pour le restaurant pédagogique Les Vignes.
8h05-17h35	Cours
17h35	Ouverture de l'internat.
18h00	Présence obligatoire au dortoir ; un pointage est effectué par les assistants d'éducation.
18h05-19h30	Repas au self Temps libre : Rez-de-chaussée de l'externat (dans le hall, salle d'études, foyer des élèves et cour intérieure)
19h-19h10	Pause cigarettes
19h10-19h15	1ère montée des élèves à l'internat
19h25-19h30	Dernière montée des élèves à l'internat
19h40-20h40	Etude en chambres : interdiction d'utiliser tablette, ordinateur, téléphone. Les déplacements ne sont pas autorisés.
20h40-21h20	Temps de détente et d'hygiène.
21h20-22h	Temps calme : tous les élèves sont dans leur chambre.
22h00	Extinction des feux.

2. Le retour du dimanche soir, des vacances et des jours fériés. Les élèves auront diné avant leur retour au dortoir. (pas de repas, pas de nourriture dans le dortoir).

19h00-21h	Ouverture de l'internat. Les élèves absents ou en retard se doivent de prévenir l'établissement au 03.84.37.21.34. avant 19h00. Tout élève entré dans l'internat n'est plus autorisé à en ressortir.
22h00	Extinction des feux.
6h30	Lever des élèves.
7h00	Début du service du petit déjeuner <i>Attention : on ne quitte pas sa chambre tant qu'elle n'a pas été vérifiée par le surveillant.</i>

3. Le lundi matin

L'internat n'est pas ouvert. Les élèves doivent déposer leur valise à la bagagerie. Ils l'emmèneront à l'internat à 17h30.

4. Le mercredi après-midi

L'internat est fermé.

5. Le vendredi.

7h00- 7h30	Dépôt des valises à la bagagerie.
	Reprise des valises à 12h, 13h45, 14h40 et 15h35



Accusé de réception à découper et à renvoyer avec
la fiche d'autorisations internat

Je soussigné(e) Responsable légal

de l'élève de la classe de

reconnais avoir pris connaissance des clauses du règlement interne des internats du lycée FRIANT

Date, le

Signature du responsable légal,

Je soussigné(e) interne au lycée Friant

..... de la classe de

reconnais avoir pris connaissance des clauses du règlement interne des internats du lycée FRIANT et m'engage à le respecter.

Date, le

Signature de l'élève interne,